

[Français]

LES LIEUX HISTORIQUES

ON RECOMMANDE DE PERMETTRE AUX PERSONNES ÂGÉES
L'ACCÈS AUX PLAINES D'ABRAHAM EN VOITURE-AUTOMOBILE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion très importante.

Étant donné que les Plaines d'Abraham situées sur les hauteurs du Cap Diamant à Québec sont de juridiction fédérale; étant donné que la Commission des champs de bataille est chargée de l'administration de ce vaste terrain historique; étant donné qu'il est fortement question d'interdire la circulation automobile sur ce terrain, ce qui serait de nature à nuire aux personnes âgées qui ne peuvent se rendre à cet endroit qu'au moyen de l'automobile, je propose avec l'appui de l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre recommande au ministre responsable des Plaines d'Abraham de ne pas permettre à la Commission des champs de bataille d'interdire aux personnes âgées et aux enfants l'accès à ces lieux historiques en voiture-automobile.

M. l'Orateur: A l'ordre! La présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE À
SELKIRK (MAN.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Étant donné qu'il y a actuellement 30 p. 100 de chômage dans la construction au Manitoba et que le gouvernement a décidé d'entreprendre en 1980 la construction, dans cette province, d'un nouveau pénitencier à sécurité maximale qui serait situé à Selkirk, je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que le gouvernement entreprenne immédiatement la construction de ce pénitencier, afin que Selkirk et la province toute entière puissent retirer le maximum d'avantages économiques de cette entreprise.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la Chambre des communes à la suite de la démission de l'honorable Mitchell Sharp, C.P.,

Questions orales

député de la circonscription d'Eglinton. J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA BAISSÉ DU REVENU AGRICOLE ET LA HAUSSE DU PRIX DES
DENRÉES ALIMENTAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Des chiffres inquiétants publiés hier par Statistique Canada indiquent que le revenu agricole de l'année dernière a baissé de 6.9 p. 100 par rapport à ce qu'il était en 1976. J'espère que le ministre de l'Agriculture en prend bonne note. La Commission de lutte contre l'inflation a publié en même temps des chiffres étonnants indiquant que le prix des denrées alimentaires avait augmenté de 2.6 p. 100 en un mois, ce qui équivaldrait, selon la Commission, à une augmentation de 11.9 p. 100 par année.

Les Canadiens sont évidemment très déçus de cette situation, ce qu'a confirmé le sondage Gallup. Qu'entend faire le gouvernement à propos de cette très grave situation, qui obère de façon indue les Canadiens à moyens ou faibles revenus?

● (1417)

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, depuis le 15 avril, c'est la loi du marché qui prime. Nos vis-à-vis nous ont seriné pendant trois ans que la réglementation des prix n'était pas le bon moyen pour maîtriser l'économie canadienne. Nous avons alors décidé de mettre fin au programme de contrôle et de laisser la loi du marché suivre son cours. Si le député nous suggère maintenant de rétablir la réglementation, j'étudierai sa proposition.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre doit encore souffrir des affres de la revanche de Montezuma. C'est la seule façon d'expliquer qu'il ignore que les prix des aliments ne tombent pas et ne sont jamais tombés sous le coup de la Commission de lutte contre l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: D'après la Commission de lutte contre l'inflation, il est évident que les prix des aliments au Canada vont continuer à grimper. Ce fait est d'ailleurs confirmé par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada. Cela est dû, entre autres, au dollar flottant—coulant à pic—du ministre. Comme le Parlement va encore siéger un bout de temps, le ministre va-t-il présenter des mesures destinées à contrebalancer l'échec de son budget qui nuit aux pauvres et aux petits salariés, et s'attaquer sérieusement à ce problème?